

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DPVI 107** Subventions (41.900 euros) à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Clignancourt (18e).

**Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 et l'avenant n° 2 voté le 14 décembre 2011 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour le développement social sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'Association Générale des Familles du 17e (1541 / X02410 / 2012-01834), pour un parcours personnalisé vers l'emploi pour le 18e.

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés (5141 / D00001 / 2012-03708), pour une action pour l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des jeunes diplômés.

Article 3: Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association ATNT-18, Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (9265 / X08345 / 2012-05685), pour l'action deux plates-formes, deux réussites.

Article 4: Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Projets-19 (11085 / D03341 / 2012-03462), pour un point d'appui à la vie associative.

Article 5 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Centre Alpha Choisy (9865 / X00067), pour une action intitulée Ateliers de Savoirs Sociolinguistiques (2012-02777).

Article 6 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association Oasis 18 (9522 / 2012-05321), pour un Oasis de quartier.

Article 7 : Une subvention globale de 3.000 euros est attribuée à l'association Le Petit Ney (10506 / D09024) pour l'action Pôle Jeux (2012-04954 / 2.000 euros) et une visite de quartier (2012-03433 / 1.000 euros). M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant aux projets subventionnés.

Article 8 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association Centre d'Aide d'Interaction et de Recherche Ethno Psychologique - CAIREP (11126 / X00679), pour une action intitulée Espace de médiations, de soins (2012-02780).

Article 9 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Espérados (81701 / 2012-05427), pour un lieu après l'Ecole, lieu d'accueil des préadolescents.

Article 10 : Une subvention de 1.900 euros est attribuée à l'association A Tire d'Ailes (15348 / 2012-02760), pour des interventions clowns à la semaine du livre de la Porte Montmartre à Amiraux Simplon.

Article 11 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Art-Exprim 18 (9971 / X02778), pour une action "Interventions artistiques sur le mail René Binet" (2012-02767).

Article 12 : Une subvention de 500 euros est attribuée à l'association La Ruche des Arts (16437 / X08937), pour l'action "Des livres et des aventures" animation au sein de la Bibliothèque de la Porte Montmartre (2012-03481).

Article 13 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462 / X08749 / 2012-03423), pour le temps du chantier. Des mémoires en construction.

Article 14 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 41.900 euros, sont imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.